

LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, vous devez appliquer l'ensemble des règles du code de la route.

- Ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire depuis moins de trois ans ou de deux ans).
- Utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux et apposer à l'arrière du véhicule le disque "conduite accompagnée" qui sert à avertir les autres usagers de votre statut d'apprenti conducteur.
- Être toujours détenteur de l'original (ou de la photocopie) du formulaire de demande de permis de conduire ou du récépissé de cette demande, accompagné de votre livret d'apprentissage et du document d'extension de garantie de votre assurance.

**Le complément
idéal pour
la conduite
accompagnée**



LES AVANTAGES

La qualité de la formation

Une formation longue avec des interlocuteurs variés : l'auto-école, les accompagnateurs, les copains qui ont choisi la même filière.

L'esprit tranquille

Formation traditionnelle = 350 km environ. AAC = 3000 km et plus ! Il n'y a pas photo. L'expérience est beaucoup plus riche avant d'être seul au volant. Pas de stress immédiat lié à l'épreuve pratique.

La réussite

L'AAC, c'est 3 chances sur 4 d'obtenir le permis B du 1^{er} coup dès 18 ans, et c'est une période probatoire réduite à 2 ans (contre 1 chance sur 2 pour ceux qui ont suivi la filière traditionnelle et qui ont une période probatoire de 3 ans).

L'économie

Réussir son permis du 1^{er} coup, c'est aussi faire des économies. Économies qui se répercutent aussi sur l'assurance : la surprime "normalement" demandée aux conducteurs novices (jusqu'à 100 % du tarif de base) est réduite de moitié voire davantage dans certains cas.

**CODES
ROUSSEAU**

Le meilleur de la pédagogie

www.codesrousseau.fr

Réf. 20103005/2740

NOTICE D'INFORMATION

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

**CODES
ROUSSEAU**